

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

**Délibération n°202403/13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 16/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**AUGMENTATION HORAIRE DU POSTE DE RESPONSABLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le poste de responsable de l'accueil périscolaire a été créé par délibération du 8 juin 2021, pour un volume horaire de 19.6 heures hebdomadaires annualisées.

Ce poste n'a pas pu être pourvu par un fonctionnaire titulaire, une responsable a donc été recrutée par contrat d'un an renouvelé deux fois.

Avec un recul de trois années de fonctionnement, il est apparu que la quotité horaire initialement prévue était insuffisante.

Pour tenir compte de ce fait, et augmenter l'attractivité du poste, le conseil municipal valide à l'unanimité une augmentation horaire du poste à hauteur de 25h hebdomadaires annualisées, à compter du 29 août 2024.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

